Qu'est-ce que la fonction de "non-coupure" (ou "non-déconnexion") ?

Notre réponse

La fonction de **« non-coupure » (ou « non-déconnexion »)** permet que votre compteur en mode **prépaiement ne se coupe pas si votre solde s'épuise certains jours ou à certains moments de la journée.**

Concrètement, si votre solde **s'épuise**, votre compteur **ne peut pas se couper** :
- la nuit, c'est-à-dire toute la semaine **entre 16h et 8h du matin** ;
- les **week-ends,** c'est-à-dire du vendredi à 16h jusqu'au lundi matin à 8h ;
- les jours fériés (de la veille à 16h jusqu'au lendemain à 8h).

Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation du compteur communicant en mode prépaiement dans les brochures d'Ores et Resa, disponibles dans l'onglet documents utiles.

Références légales

- Article 16ter §3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché de l'électricité
- Article 17ter §3 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 mars 2006 relatif aux obligations de service public dans le marché du gaz

Documents type

Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement gaz naturel – éditée par ORES – février 2022
Brochure: Votre compteur communicant en mode prépaiement électricité – éditée par ORES – février 2022
Brochure : Compteur communicant et Prépaiement, manuel d'utilisation - édité par RESA - 2022

Date de mise à jour: Dimanche 08/03/26